



Procès-verbal
Assemblée générale *agir pour la dignité*
Lundi 27 mai 2019 à Fribourg

Présents (Comité) :

Ursula Schneider Schüttel (présidente), Clément Wieilly (fondateur, *à partir de 14h30*), Simone Hohmann (représentation victimes), Julia Senti (membre du comité, procès-verbal)

En plus des personnes du comité, 6 personnes sont présentes à cette assemblée générale, dont 4 membres qui ont payé la cotisation annuelle (CHF 50.- p. Pers. / CHF 80.- couple), ayant le droit de vote. Trois personnes membres se sont excusées (Didier Page, Christiane Pittet et Isabelle Drisse).

PREMIERE PARTIE : Partie statutaire

1. Bienvenue et informations

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre l'assemblée générale 2019 à 14h15.

La présidente informe que deux personnes se sont excusées pour la présente assemblée. Elle constate, que 8 personnes présentes ont le droit de vote (majorité absolue 5 votes).

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2018

Le Procès-verbal avait été envoyé aux membres avec l'invitation à la présente assemblée générale 2019 et tout membre a ainsi pu en prendre connaissance. Il n'y a pas de remarque ou de questions.

Décision : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport annuel 2018

La présidente informe que le comité s'est retrouvé lors peu de réunions depuis l'assemblée générale en avril 2018. Le projet appelé « Traumatisme », présenté lors de l'assemblée générale 2018, offrant aux membres de consulter le Dr. J. Riesen lors de deux séances aux frais de l'organisation, n'avait pas encore été utilisé. Pour cette raison, un rappel avait été envoyé aux membres et à ce moment une personne a déjà pris contact avec le cabinet, ce qui est positive.

Elle informe, qu'environ 6'000 demandes de contributions de solidarité ont déjà été traitées par la confédération et il est prévu, que l'entier des demandes sera traité jusqu'à la fin de l'année 2019. Pour des informations plus précises, les membres ayant fait leur demande par un centre LAVI devront s'informer directement auprès de ce dernier.

La présidente informe, que le présent Urs Allemann, avait organisé plusieurs Bistrots d'échange avec le but que les victimes peuvent s'échanger et participer à des ateliers, ainsi que partager un repas ensemble dans un cadre qui leurs convient. Un prochain Bistrot sera organisé le 22 août 2019 dans le Café de l'ancienne gare à Fribourg entre 10h15 et 15h30. D'informations supplémentaires seront directement envoyés aux membres, avec l'invitation.

Pour l'année 2019, un projet supplémentaire nommé « récit de vie » sera lancé au cadre de notre association par Nicolas Reynaud (membre, candidat pour le comité) et Caroline Mauron. L'idée est celle, de soutenir les victimes qui aimeraient écrire leur histoire. Il sera ensuite leur choix s'ils comptent les publier de manière anonyme dans un ouvrage, le garder pour eux-mêmes ou leurs familles, ou tout simplement le détruire ensuite. Il sera nécessaire selon N. Reynaud, de laisser une trace dans les archives historiques, afin d'éviter que de telles choses se recréent dans le futur. N. Reynaud explique les difficultés qu'il avait vécues en écrivant son histoire propre et souhaite donner de l'appui à des victimes qui désirent en faire de même.

La présidente remercie également les autres membres du comité pour leur engagement et passe la parole à Clément, fondateur d'APLD et membre du comité, pour nous faire part de son travail. Il informe sur son contact et travail avec Luc Recordon, ancien conseiller national et conseiller des États. Il présente également le CD qu'il avait créé, portant le titre « Le petit Clément » et informe qu'il était en train de le présenter à différentes opportunités. En plus il informe, qu'une association sera créé s'appelant également « Le petit Clément », ayant le but de distribuer ses fonds venant de la vente et promotion du disque, à des associations caritatives.

4. Elections

La présidente rappelle que le comité devra contenir trois à cinq personnes, dont deux personnes directement concernées par la cause selon les statuts. Depuis l'assemblée générale en 2017, le comité contient seulement quatre membres.

Tous les deux ans, les membres du comité doivent être élus par l'assemblée générale. Clément Wieilly et Ursula Schneider Schüttel ont été réélus en 2018. Clément Wieilly désire quitter le comité par son propre choix cette année. La présidente le remercie pour son engagement, ainsi pour la mise sur pied de la présente association.

Les membres Simone Hohmann et Julia Senti sont à réélire par la présente assemblée. Les deux sont prêtes à se représenter comme membres du comité de l'assemblée agir pour la dignité.

En plus, Nicolas Reynaud, une ancienne victime, est intéressé à rejoindre notre comité. Il se présente rapidement aux personnes présentes et informe qu'il travaille en tant qu'éducateur dans un foyer pour des personnes handicapées – atypiquement, dans le domaine qui lui a fait du grand mal dans son enfance. Avec le projet « récit de vie » présenté auparavant, il apporte des idées concrètes dans le comité et les autres membres soutiennent son élection.

Décision : Nicolas Reynaud comme nouveau membre du comité, ainsi que Simone Hohmann et Julia Senti comme membres du comité, sont élus/réélus par acclamation.

5. Finances

5.1 Comptes et bilan 2018

Mme Ursula Schneider Schüttel présente les comptes 2018 en comparaison avec le budget 2018 approuvé lors de l'assemblée générale du 26 avril 2018.

Les charges du local pour l'assemblée générale se montent à CHF 81.50. Les frais d'administration se montent à CHF 173.00, les frais pour l'envoi des invitations et les timbres à CHF 104.20, et l'entretien du site internet à CHF 624.65. Le vélo électrique est amorti et comptabilisé avec CHF 1.-. De plus, il y a des frais de la banque et des impôts anticipés. Les charges se montent ainsi à CHF 1'472.65 au total.

Du côté des produits, une vingtaine de membres ont payé leur cotisation. Pour rappel, les informations sont envoyées à une centaine de personnes et à ce moment il n'existe pas de liste fiable des personnes intéressées par APLD. Tout ce qui est versé au surplus des frais de cotisation est mis dans le compte « dons de personnes privées ». Les recettes se montent à CHF 1'257.20 au total.

La perte de CHF 215.45 de l'année 2018 peut être supportée par l'association. Le montant restant des avoirs de l'association s'élève à un total de CHF 30'226.85.

Aucune question n'est posée.

5.2 Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs des comptes se sont excusés. Mme Schneider Schüttel lit le rapport de Didier Page à haute voix et le remercie pour son travail.

Décision : Il est pris acte du rapport des vérificateurs des comptes. Les comptes et le bilan 2018 sont approuvés à l'unanimité (par 4 voix, abstention des 4 membres du comité) et décharge est donnée au comité.

5.3 Budget 2019

La présidente présente le budget 2019. Un montant de CHF 10'000.- est proposé pour les projets, ce qui inclue d'un côté encore une fois les CHF 3'000.- pour le projet traumatisme présenté lors de l'assemblée générale de l'année 2018, ainsi que CHF 7'000.- pour le nouveau projet récit de vie. Pour le surplus, des montants similaires au budget de l'année 2018 sont prévus. Le Budget 2019 présente une perte de CHF 10'420.-.

La présidente explique que la recherche de dons pourrait avoir lieu pour ces projets spécifiques.

Décision : Le Budget 2019 est approuvé à l'unanimité (par 8 voix).

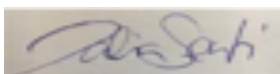
6. Divers

- Un membre présent insiste qu'avec le projet « récit de vie », les victimes ne devraient dans aucun cas être poussées à la publication. La présidente, ainsi que le nouveau membre du comité Nicolas Reynaud peuvent lui confirmer, que ce ne serait en aucun cas le but et que liberté sera laissé aux personnes.
- Nicolas Reynaud communique son idée d'un mémorial physique comme il existe pour différentes autres événements/périodes historiques. La présidente informe, que l'idée sera discutée dans une prochaine séance du comité.

Mme Ursula Schneider Schüttel annonce la clôture de l'assemblée générale à 15h25 et remercie tout-e-s les participant-e-s de leur confiance. Elle informe que café et sucreries seront offerts par l'association pour les membres présents, et les invite à un échange informel.

DEUXIÈME PARTIE : Échange autour de café & biscuits etc.

Pour le procès-verbal



Julia Senti

La présidente



Ursula Schneider Schüttel